Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260427-D002_2026CCAS-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Séance du 27 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SEPT AVRIL A DIX-SEPT HEURE ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME PATRICIA GOMBERT.

DATE DE CONVOCATION DU CCAS : LE 15 AVRIL 2026

PRESENTS :
GOMBERT Patricia, GUILLAUME Patrick, CARNET Eric, HAMON Marc, PROVOST Nolwenn, PRIE Stéfanny

ABSENTS :
LE LEURCH Jean-Michel, PLUNET Valérie, ALLANO Gaëtan

SECRETAIRE DE SEANCE : HAMON Marc

DELIBERATION N° 002-2026
7.1
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : madame Patricia GOMBERT

Conformément aux instructions comptables (notamment la mise en place de la nomenclature M57) un règlement budgétaire et financier (RBF) a été élaboré le 07 avril 2022.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers municipaux, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, et du renouvellement lié de la commission administrative du centre communal d'action sociale il convient d'adopter un nouveau RBF pour la durée du mandat.

Le projet de règlement budgétaire et financier est joint en annexe *(annexe 0)*.

Les membres du CCAS,
A l'unanimité,
Adoptent ce règlement budgétaire et financier.

Certifié conforme au registre des délibérations,
Patricia GOMBERT
Adjoint déléguée au CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie TADEN
22100 TADEN